

## **Recours contre le refus du permis unique relatif à un parc de douze éoliennes à EGHEZEE (Boneffe)**

### **Brève description du projet**

---

<u>Projet</u> :	implantation de douze éoliennes
<u>Localisation</u> :	aux lieux-dits « Grandes Terres », « La Tombale » et « Bois l'Abbé »
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone agricole
<u>Demandeur</u> :	Air Energy
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	CSD Ingénieurs+

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	03 août 2015
<u>Référence légale</u> :	Article 52 de l'AGW du 04 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 <sup>er</sup> , § 1 <sup>er</sup> , alinéa 2 du CWATUPE

## 1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

**La CRAT réitère son avis favorable sur le projet de parc de douze éoliennes.**

La CRAT souligne le très bon potentiel venteux de la plaine de Boneffe.

Elle relève également que les incidences acoustiques du projet ne seront pas significatives en raison notamment de l'éloignement des éoliennes par rapport aux zones d'habitat. A la lecture de l'étude, les incidences relatives à l'ombre portée et à la faune semblent également négligeables, excepté pour le busard cendré.

La CRAT souligne toutefois l'impact paysager du projet malgré une configuration géométrique du parc généralement lisible.

De plus, elle attire l'attention sur la possible perte de ce type d'espace en Wallonie tel que la plaine agricole de Boneffe.

La CRAT s'interroge sur la faisabilité des mesures de compensation proposées (bandes aménagées et tournières enherbées) qui visent à favoriser le développement de la population de busard cendré. En outre, bien que favorable à la protection de la biodiversité, elle estime que ces mesures compensatoires biologiques sont démesurées pour ce projet.

Par ailleurs, la CRAT relève l'importance du volume de déblais et s'interroge sur leur réutilisation. Elle recommande dès lors que toutes les mesures soient prises afin d'évacuer et réutiliser les terres excavées dans les meilleures conditions.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président